



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABELLISATION « GÉNÉRATION 2024 » : SESSION 2023

Instruction relative à la campagne de labellisation « Génération 2024 » session 2023.

Délégation Académique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme

Affaire suivie par : Valérie Métayer

Assistante de direction

T : 01 57 02 68 46

F : 01 57 02 61 63

Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges, mesdames et messieurs les directeurs d'école du public et privé.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

Références :

- [Circulaire MENE2119126C](#) du 23-6-2021 « Sport-Education » publiée au BO du 01-07-2021
 - [Cahier des charges national Génération 2024](#)
 - [Vademecum Génération 2024](#)
-

Lancement de la campagne de labellisation « Génération 2024 » session 2023.

L'objectif de ce courrier est de préciser les démarches, outils et procédures de dépôt des candidatures à la campagne de labellisation « Génération 2024 » session 2023.

Depuis 2018, la délégation académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme (DAASOP) œuvre pour impulser et accompagner les établissements scolaires afin qu'ils se saisissent de l'opportunité éducative que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'objectif est d'inscrire les valeurs de l'olympisme dans le parcours scolaire des élèves, de leur faire vivre des actions et projets innovants afin de construire un héritage durable de ce bel événement. Ce label national vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 offrent un contexte privilégié pour tous les dispositifs sportifs implantés dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie de Créteil. A désormais seulement une année des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront sur notre territoire, s'engager dans cette démarche est une opportunité pour nouer ou accentuer des partenariats, encourager la pratique physique et sportive des jeunes, en lien potentiel avec l'attribution des places pour les jeux paralympiques qui se tiendront du 28 août au 8 septembre 2024

1. Rappel des objectifs de la labellisation

Le label Génération 2024 contribue à renforcer l'image et l'attractivité des écoles et établissements scolaires et à dynamiser leur projet éducatif en lien étroit avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Le label comprend 4 objectifs :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire,
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques,
- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau,
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

2. Modalités d'obtention et dépôt des candidatures

2.1 Champ d'application

Le présent label peut être obtenu par tout établissement scolaire public et privé, du premier et second degré. Le dispositif est élargi aux Instituts Médico-Educatifs (IME), aux Instituts d'Éducation Motrice (IEM), aux Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), à l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) et à l'Institut National des Jeunes Sourds (INJS).

2.2 Critères de labellisation

Les dossiers de candidature mettent en évidence la manière dont le cahier des charges est pris en compte dans les dispositifs, les projets pédagogiques et les innovations arrêtées par les équipes pédagogiques. L'adhésion des équipes éducatives, des familles, des élèves, des responsables associatifs ainsi que des collectivités territoriales est un critère important de réussite des actions envisagées.

Pour le premier degré : les écoles doivent répondre à plusieurs items des deux premiers objectifs (développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ; participer à la semaine olympique et paralympique).

Pour le second degré : les établissements doivent satisfaire à plusieurs items couvrant au moins trois objectifs, dont les deux premiers.

Les conseils d'administration et les conseils d'école se prononcent sur la demande de labellisation. Les items de chaque volet n'ont pas vocation à être déployés dans leur totalité.

2.3 Dépôt des candidatures

Les demandes d'obtention du label se font sur la plateforme nationale unique démarches-simplifiées.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Concernant les établissements labellisés avant 2020, une nouvelle demande est nécessaire pour renouveler le statut de labellisé. Pour ce faire, la demande est similaire à celle des établissements primo-demandeurs avec un complément de bilan de l'impact de la labellisation.

2.4 Calendrier prévisionnel

- du 7 février au 21 Avril 2023 : recueil des candidatures sur la plateforme Démarche Simplifiée
- Mai 2023 : Commission académique du 1^{er} et du 2nd degré afin d'instruire les dossiers
- Mai - Juin 2023 : Comité de Pilotage Académique Génération 2024
- Juin 2023 : Annonce aux établissements candidats des décisions de labellisation

Afin de vous présenter les démarches, outils et vous accompagner dans l'inscription de votre établissement au label « génération 2024 » un webinaire d'1 heure est proposé par l'équipe de la DAASOP :

Webinaire académique « labellisation Génération 2024 »
Démarches, outils et procédures de dépôt des candidatures
Mardi 7 Mars 2023 de 17h à 18h

A partir du lien suivant : <https://ac-creteil-dafor.webex.com/ac-creteil-dafor-fr/j.php?MTID=me9349e12f993f4848e415a4f36b73d7f>

Numéro du webinaire : 2732 064 9798

Mot de passe du webinaire : 9tMbw7Kiyt7

L'accompagnement avant et après la labellisation est possible par une simple demande auprès des correspondants départementaux ou à l'adresse générique : ce.daasop@ac-creteil.fr

Pour le 77 : ce.daasop77@ac-creteil.fr

Pour le 93 : ce.daasop93@ac-creteil.fr

Pour le 94 : ce.daasop94@ac-creteil.fr

Une intervention par les chargés de missions en conseil pédagogique, en conseil des maîtres ou auprès de professeurs intéressés est envisageable à la demande.

Les équipes pédagogiques peuvent utilement s'appuyer sur les ressources académiques en ligne disponibles, notamment sur le site de la DAASOP <https://daasop.ac-creteil.fr/> ou diffusées à travers la newsletter Mémolympique, également disponible depuis le site.

3. La semaine Olympique et Paralympique 2023

Pour sa 7ème édition, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) se tiendra du **3 au 8 avril 2023** sur l'ensemble du territoire français et dans le réseau des établissements français à l'étranger avec pour objectif de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives étroitement liées à l'Olympisme et au Paralympisme.

L'an passé, le territoire cristollien s'est fortement mobilisé et plus de 75 000 élèves ont été engagés dans les projets portés par les enseignants, collectivités territoriales, les associations sportives et le mouvement sportif scolaire. Cette année sera l'occasion d'aborder le thème de l'**Inclusion** et de faire découvrir les Jeux Paralympiques, les Para athlètes ainsi que les différents Para sports en mettant plus d'activité physique dans le quotidien des élèves et des étudiants.

Le Guide SOP 23, est disponible sur la plateforme Génération 2024 et propose divers outils d'aide à l'organisation ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques clefs en main, facilement mobilisables par la communauté éducative. Suite à leur inscription sur la plateforme, les porteurs de projets bénéficient aussi d'un kit de communication numérique ainsi que d'un kit physique pour accompagner la mise en œuvre de leur projet.

<https://generation.paris2024.org/informations>

Les écoles volontaires du premier degré peuvent aussi s'engager dans les Défis Olympiques portés par la DSDEN 93 en collaboration avec la délégation académique et déployés sur l'ensemble du territoire cristollien.

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article7843>

Je vous remercie de votre participation à la construction d'un héritage durable des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, engageant les élèves à s'ouvrir au monde à travers les valeurs olympiques et paralympiques et en se préparant à l'accueil de cet événement sur notre territoire.

Le recteur de l'académie de Créteil
Daniel AUVERLOT